

CONDUITE À TENIR LORS D'UN ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG





QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG ?

DÉFINITION

Un Accident avec Exposition au Sang se définit par un contact avec :

- du sang ou un liquide contenant du sang ;
- un liquide biologique contenant du sang ;
- un liquide biologique non visiblement souillé mais considéré comme potentiellement contaminant (liquide céphalo-rachidien, liquide pleural, sécrétions génitales, etc.)

lors :

- d'une piqûre ou d'une coupure avec un objet contaminé (seringue, scalpel)
- d'un contact sur peau lésée
- d'une projection sur une muqueuse (oeil, bouche, nez)

**Près de
55 000 personnes**
sont victimes chaque année
d'accidents d'exposition au sang (AES)
(2015, réseau AES-Raisin)

Les AES sont fréquents en milieu de soins (hôpital, cabinets médicaux et dentaires, soins à domicile, etc.) mais ils concernent également d'autres milieux professionnels : traitement des déchets, entreprise de nettoyage, milieu socio-éducatif, métiers de l'esthétique et de la barbe (salons de coiffure et d'esthétique, salons de tatouage), etc.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Un certain nombre de maladies surtout virales peuvent être transmises par le sang ou les liquides biologiques.

Les plus connues et les plus graves sont :

- l'hépatite B (risque de contamination de 30 %)
- l'hépatite C (risque de contamination de 3 %)
- le VIH (risque de contamination de 0,3 %)



→ QUELQUES PRÉCONISATIONS

Pour l'ensemble des métiers

- ne pas se précipiter
- protéger ses plaies
- porter des gants
- éliminer les objets piquants, tranchants, coupants dans les collecteurs adaptés



En complément, pour les métiers du soin et médicaux-techniques

- utiliser des conteneurs adaptés et fixés, à portée de main
- respecter le niveau de remplissage des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- ne pas laisser traîner les objets piquants ou tranchants
- ne pas recapuchonner

RAPPEL VACCINATION

- la vaccination contre l'hépatite B permet de se protéger très efficacement de cette infection et diminuer la transmission
- l'obligation vaccinale contre l'hépatite B existe pour certains métiers.



Renseignez-vous auprès de votre équipe santé-travail.



Poubelle DASRI

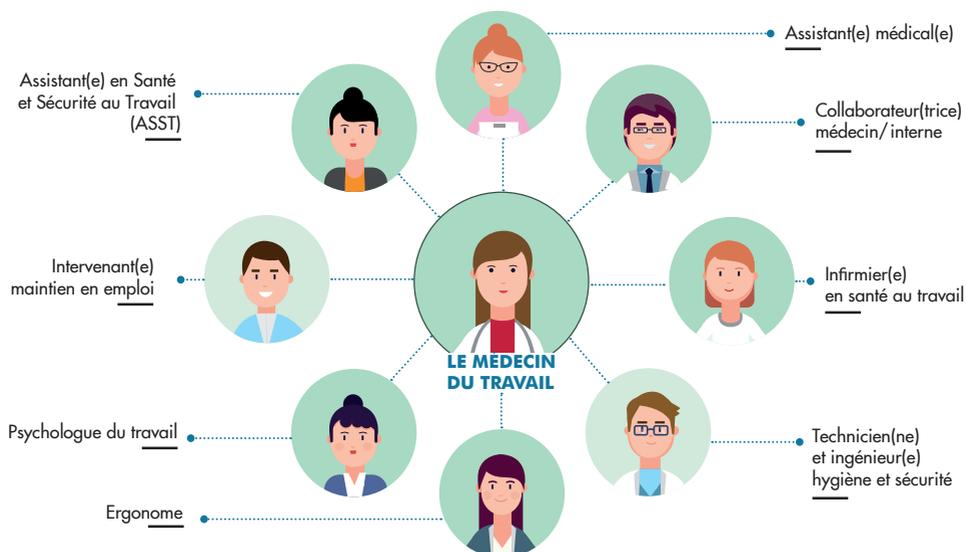


RETROUVEZ LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG EN FORMAT AFFICHE



→ DES DIFFICULTÉS sur votre poste de travail ?

— ÉCHANGEZ AVEC VOTRE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE EN SANTÉ AU TRAVAIL



RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

9, rue Arnold Dolmetsch
72 021 Le Mans Cedex
Tél. : 02 43 74 04 04
contact@st72.org